



.... « LA FEUILLE » du SPEL....

N°2 du 1^{er} novembre 2013

La lumière du Frigo* !

La veilleuse du frigo s'éteint-elle quand on en ferme la porte ? Beaucoup d'enfants se sont posé cette question. Le site « commentfaiton.com » y apporte la réponse suivante : il suffit de mettre un appareil photo en mode vidéo dans le frigo, de fermer la porte, puis de visionner la séquence après quelques secondes. La réponse technique peut prendre une valeur symbolique.

J'aimerais vous raconter l'histoire de mon amie Claude (DESS de psychologie Grenoble 1968). Elle a fait carrière dans une association à caractère social en région Rhône-Alpes. Lors de notre dernière rencontre, elle m'expliquait comment ses avis professionnels et autres prises en charge de patients avaient dépassé le cadre de son emploi, à tel point qu'elle était largement sollicitée pour expertises psychologiques civiles ou pénales, participation à des jurys, et autres grandes messes savantes. Elle a coupé court à ma question, sans doute inconvenante, relative au taux de rémunération de ces missions complémentaires... « *Peu importe, j'envoie mes états de frais... ils sont payés avec un important retard ... cela ne rapporte pas grand-chose, mais c'est passionnant... j'y consacre des soirées entières...* ».

J'apprends que sa carrière s'est terminée par un « burn out » et mise en retraite d'office à moins de 60 ans.

Une jeune consoeur libérale, adhérente du SPEL, vient de me saisir d'un problème nous ramenant à ce cas particulier. Elle intervient souvent dans divers secteurs sociaux de cette même région Rhône-Alpes, à côté de sa prise en charge de *clisients*** en cabinet. Alors que son mode opératoire est accepté, les choses se gâtent avec la question du tarif de ses interventions et son défraiement pour déplacements. Sa demande d'honoraires de 180 € pour 1 h ½ d'intervention collégiale auprès d'assistantes maternelles (frais de déplacement compris à 30 km AR de son domicile) essuie un refus catégorique car « *la psychologue précédente prenait moins de 100 €* ». La psychologue précédente n'était-elle pas mon amie Claude ? Je rappelle que les honoraires, contrairement aux salaires, ne sont soumis à aucune charge patronale.

Directeurs ou cadres d'associations à caractère social,

Magistrats de la Chambre de la famille,

Juges d'instruction,

Directeurs d'Institut de formation de soins infirmiers,

Directeurs d'ARS,

Elus départementaux, votant les budgets des établissements sanitaires et sociaux

Ignorez-vous que les psychologues libéraux paient (hors impôt sur le revenu) 40 % de charges sociales et taxes diverses sur leurs honoraires ?

Quand vous octroyez à des psychologues, pour des interventions ponctuelles telles que participation à des jurys, cours magistraux de psychologie (correction de copies comprise) 38,43 € TTC de l'heure, voire 24,70 € TTC (faites-moi grâce de mes sources), **vous semblez ignorer que c'est inique, cruel, asocial ?** Seul un salarié peut accepter de telles conditions. La pérennisation de ce système « low coast » génère évidemment du « black », outre un éventuel « burn out ».

.../...

Il en est de même des enquêtes psycho sociales de la Justice civile dont la Chancellerie refuse depuis plus de deux ans l'indemnisation réelle des frais de déplacement au profit d'un forfait sans appel de 50 €, quels que soient la distance et le moyen de locomotion. La Justice peut-elle s'affranchir du réalisme économique alors que les missions ne peuvent plus être acceptées que par des salariés hors temps de travail, utilisant parfois la logistique de leur employeur dont le budget est abondé par des fonds publics ? Rien n'a changé depuis les expertises pénales « au tarif de femme de ménage » e l'affaire d'OUTREAU qu'un professeur d'université avait diligentées « à perte » !

Psychologues salariés, on comprend que vous soyez flattés d'être sollicités par les « donneurs d'ordre » cités ci-dessus. On ne mégote pas sur de petits plaisirs narcissiques. Mais ayez la décence de vous aligner sur les tarifs libéraux, d'autant que le statut d'autoentrepreneur, voire libéral, est parfaitement cumulable avec votre salariat... même si le cumul n'est plus « politiquement correct ». Depuis que votre salariat en institution est ramenée à 30 heures hebdomadaires pour un temps plein, car les « 5 heures pour recherches pédagogiques » ajoutent du temps au temps, vous êtes nombreux à succomber à la tentation de « travailler plus pour gagner plus », sans statut, sans frais, sans impôts ni charge, à des prix discount !

Le SPEL demande à chacun un peu de décence, alors que nos cabinets libéraux fonctionnent sans subvention publique, uniquement grâce à des clients de tous niveaux sociaux nous reconnaissant une compétence et une disponibilité souvent les jours fériés, et acceptant nos honoraires de consultation de 50 à 80 €.

Quel lien avec la lumière du frigo ?

Cette spéculation sur l'âme du réfrigérateur est évidemment dérisoire. Ce qui compte, c'est de sortir de son nombrilisme et d'ouvrir les yeux quand notre maison brûle.

Notre jeune profession, faute d'être unitaire, disparaîtra. C'est d'ailleurs ce qui lui arrive en ce moment, les psychopistes envahissant la société, à la barbe du législateur qui a cru qu'en réglementant les métiers de psychologue et psychothérapeute, la société était enfin protégée. Or « coach, thérapeute, psychothérapie, conseil anti-stress, gouvernance de vie,... » sont autant de plaques professionnelles fleurissant dans les rues de nos villes.

En tombant dans la « bataille des prix » d'hypermarchés, nous affaiblissons notre image de Bac + 6. Libéraux ou salariés, nous ne sommes pas sur deux plaques tectoniques différentes. D'accord pour nous concentrer sur les ressorts de l'âme humaine, la panser, l'alléger.

Mais, à nous ignorer les uns les autres pour faire plaisir aux fans de la compression budgétaire, à condition que leurs salaires soient épargnés, nous signons l'acte de décès de la profession.

1^{er} novembre 2013
Marie-Ange HELIE
Présidente du SPEL
 ADELI 64-93 00 324
 mhelie@helie.net
 www.syndicat-spel.fr

* Jean-Jo RENUCCI, artiste plasticien, in CORSICA Septembre 2013
 ** Voir « Les Psychologues », éditions Elzevir